



POULES PONDEUSES URBAINES

Le projet pilote a été concluant

Saint-Basile-le-Grand, le 3 avril 2024 – Après un projet pilote d'une durée de 2 ans, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a décidé, lors de la séance du 2 avril dernier, de poursuivre l'autorisation de garde de poules pondeuses urbaines, en adoptant un règlement afin d'encadrer les modalités et conditions à respecter sur son territoire.

Rappelons que la Ville avait annoncé le début d'un projet pilote lors de la séance du conseil municipal du 2 mai 2022 dans le but d'évaluer les impacts et l'acceptabilité sociale de la garde de ces animaux à plumes en milieu urbain.

Modalités et conditions à respecter

Plusieurs conditions ont été déterminées, tant au niveau du nombre d'animaux que de la structure de l'enclos, dans le but d'assurer un environnement sain pour les poules et une meilleure cohabitation avec le voisinage.

Un minimum de 2 et un maximum de 3 poules par terrain sont permis, et celles-ci doivent être âgées de plus de 4 mois. Les coqs sont interdits. Les poules devront être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler ou de l'enclos grillagé de manière qu'elles ne puissent en sortir librement. Des règles s'appliquent également au niveau de la propreté et de la sécurité des bêtes.

Un permis de construction devra être demandé au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour ériger un poulailler ainsi qu'un enclos extérieur dans sa cour arrière. Le règlement prévoit également l'utilisation de matériaux spécifiques pour leur conception. Attention! Seules les habitations unifamiliales isolées sont autorisées à avoir des poules urbaines.

Pour l'ensemble des modalités à respecter, consultez le règlement n° 1188 disponible au villesblg.ca/poules.

Assistez à des conférences gratuites sur la biosécurité

En partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la société-conseil Magon propose une série de conférences virtuelles gratuites pour approfondir ses connaissances en matière de biosécurité et améliorer les mesures de prévention des maladies animales dans les petits élevages.

Plusieurs webinaires d'une heure seront présentés dans les prochaines semaines, dont un s'intitulant « Comment évaluer l'état de son poulailler au printemps ? ». Des experts seront à votre disposition après la présentation technique afin de répondre à vos questions. Consultez la [programmation](#) dès maintenant.

Source : Annabel Rousseau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca